

MAIRIE



Le 23 octobre 2018,

Le Maire

Aux

Familles Puilboraines

Objet : Activités exercées par le
Centre d'Accueil et d'Animation de
Puilboreau

Madame, Monsieur,

Le 18 septembre 2018, accompagné des élues en charge de l'Enfance/Jeunesse, j'ai participé à une assemblée générale extraordinaire du Centre d'Accueil et d'Animation de Puilboreau au début de laquelle la Présidente, le Vice-Président et le Trésorier Adjoint ont annoncé leur démission.

Si des parents ont fait part de leur volonté de s'investir dans le fonctionnement de l'association, le débat qui a suivi a cependant permis de faire émerger les inquiétudes attachées à la gestion, par des bénévoles, d'une structure dotée d'un budget de plus de 500 000 € et employant près de quinze salariés.

Vigilant depuis plusieurs mois sur le devenir du C.A.A.P., en concertation avec les responsables de l'association, j'avais alerté la Municipalité sur la nécessité de réfléchir à une continuité des activités de cette association, indispensables à de nombreux parents. Mes services exploraient déjà plusieurs pistes.

Aussi, face aux difficultés de gouvernance mettant en cause l'existence même de l'association, **j'ai pris, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre, l'engagement que la Commune reprenne les activités du C.A.A.P. afin d'en assurer la pérennité.**

Depuis, nous travaillons en ce sens avec les différents partenaires institutionnels. Les modalités de cette prise de compétence sont complexes et nécessitent beaucoup de temps et de concertation. Le nouveau bureau du C.A.A.P., récemment élu et dont la Présidente cosigne avec moi cette lettre, sera pleinement associé à cette démarche de transfert, avec le souci commun de préserver les intérêts des enfants et des salariés.

Le Conseil Municipal sera appelé au mois de décembre à émettre un avis de principe à la création de ce service municipal qui sera en mesure d'assumer, à compter de septembre 2019 au plus tard, les missions actuellement exercées par le C.A.A.P.

Je tenais cependant, d'ores et déjà, à vous assurer de notre entière mobilisation aux fins que vos enfants puissent continuer à bénéficier des services de qualité qui leur sont aujourd'hui proposés.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire, Alain DRAPEAU


La Présidente du C.A.A.P.
Monique PINET

